

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 7 août 2023 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la pro-mairesse, Madame Nancy Picard, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Mathieu Laliberté
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre
Daniel Laflèche

Sont également présente :
Guylaine Simard, greffière-trésorière adjointe

La mairesse Pamela B. Steen et le conseiller Gilbert Ferland sont absents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Nancy Picard, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 7 août 2023**
- 3. Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2023**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment – Rapport et frais
 - 4.2 Inspecteur en voirie – Rapport
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses
- 5. Correspondance**
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport de la mairesse
 - 6.2 Rapport du comité des chemins
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4 Rapport du comité environnement - régie des déchets
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique - incendie
 - 6.6 Rapport du comité MADA / famille
 - 6.7 Rapport du comité loisirs
 - 6.8 Rapport du comité parc
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir greffière-trésorière
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 Appel d'offres 2023-01 – Facture no 2
 - 8.2 Surveillance travaux centrale – Facture no 1
 - 8.3 Equijustice- Facture
 - 8.4 MAJ 2023-03-et 04 – Remboursement au crédit
 - 8.5 PPA_CE 2023
 - 8.6 PAVL ERL 2023
 - 8.7 FQM Assurance – Renouvellement annuel
 - 8.8 Vistech Estrie – Facture
 - 8.9 Aménagement parc- Soumission stationnement
- 9. Avis de motion**
- 10. Adoption de règlement**
- 11. Divers**
- 12. Période de questions**
- 13. Clôture et levée de la séance**

Municipalité de Stanstead-Est

Rés. 2023-08-120 **IL EST PROPOSÉ PAR** Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour du 7 août 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 4

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2023

Rés. 2023-08-120.1 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' adopter du procès-verbal du 10 juillet 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 4

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1621 d'un montant 1 635,00 \$, avant taxes, représentant 28,25 heures et de 45 kilomètres de frais de déplacements en juin 2023;

Rés. 2023-08-121 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1621 d'un montant total de 1 879,84 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en juin 2023.

ADOPTÉ POUR 4

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois d'août 2023.

Niveleuse	8 000. \$
Creusage fossés	25 000. \$
Transport de gravier	8. 000. \$

Rés. 2023-08-122 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

100. \$

ADOPTÉ POUR 4

5. CORRESPONDANCE

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen est absente.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland est absent.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE
DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE –
INCENDIE

Le conseiller Mathieu Laliberté n'a rien à signaler.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

6.8 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche fait son rapport.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

La greffière-trésorière présente au conseil les dépenses effectuées en juillet 2023 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Éric Leroux	120,00 \$
Guylaine Simard (frais de déplacements)	198,49 \$
Centre Jardin Danserau	136,60 \$
ASR	600,50 \$
CAB de Coaticook	44,00 \$
Sébastien Lefebvre	285,00 \$
Postes Canada	44,02 \$
C. Tremblay	44,80 \$
Sentier Nature Tomifobia	40,00 \$
Royaume Luminaire de Sherbrooke	200,00 \$

Rés. 2023-08-123

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté

ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la secrétaire-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 4

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en juillet 2023, d'un montant total de 239 699,93 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en août 2023, d'un montant total de 145 854,48 \$;

Rés. 2023-08-124

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 4

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 APPEL D'OFFRES 2023-01 – FACTURE 2

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-04-061 qui octroie le contrat de l'appel d'offres 2023-01 *Restauration patrimoniale extérieure de la centrale hydroélectrique de la Chute-Burroughs* à Lussier & fils Inc ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-06-087 qui octroie le contrat de surveillance de chantier des travaux de restauration extérieure de l'ancienne centrale des Chutes-Burroughs à Mire Architecture Inc.;

CONSIDÉRANT que Mire Architecture Inc. dépose en date du 23 juillet 2023 le certificat de paiement no.2 pour l'entrepreneur Lussier & fils Inc d'un montant de 39 213,00 \$, avant taxes ;

Rés. 2023-08-125

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE payer à Lussier & fils Inc le montant de 45 085,15 \$ taxes incluses, représentant le deuxième paiement pour la phase 2023 ;

QUE la facture sera comptabilisée pour le programme TECQ 20219-2023 comme faisant partie de la contribution municipale obligatoire, communément appelé le seuil.

ADOPTÉ POUR 4

8.2 SURVEILLANCE TRAVAUX CENTRALE – FACTURE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-06-087 qui octroie le contrat de surveillance de chantier des travaux de restauration extérieure de l'ancienne centrale des Chutes-Burroughs à Mire Architecture Inc.;

CONSIDÉRANT que Mire Architecture Inc. dépose en date du 10 juillet 2023 la facture 331-220601 d'un montant de 4 587,50 \$, avant taxes, représentant 25 % du montant total accordée au contrat ;

Rés. 2023-08-126

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE payer à Mire Architecture Inc. le montant de 5 274,48 ,00 \$ taxes incluses, représentant 25 % du paiement total du contrat de surveillance de chantier des travaux de restauration extérieure de l'ancienne centrale des Chutes-Burroughs ;

QUE la facture fera partie intégrante de la reddition de compte du programme PSMMPI accordée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre d'une demande déposée par la MRC de Coaticook.

ADOPTÉ POUR 4

8.3 EQUIJUSTICE- FACTURE

CONSIDÉRANT QU' Equi Justice Estrie, unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook, dépose son rapport annuel et la facture no 595, d'un montant total de 224.00 \$, représentant la participation municipale 2023 pour le maintien de ce service ;

Rés. 2023-08-127

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE payer la facture 595, d'un montant total de 224.00 \$, à EquiJustice Estrie, représentant notre participation municipale pour l'année 2023.

ADOPTÉ POUR 4

8.4 MAJ 2023-03 ET 04- REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT QUE les mises à jour 2023-02-et 03 ont généré des crédits;

CONSIDÉRANT QUE la commis comptable dépose au conseil une liste des crédits à rembourser pour un montant total de 1 755,76 \$;

Rés. 2023-08-128

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

Municipalité de Stanstead-Est

DE de procéder au remboursement de crédits pour un montant total de 1 755,76 \$.

ADOPTÉ POUR 4

8.5 PPA_CE 2023

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE SAINT FRANÇOIS / DOSSIER :
EPJ88332-44050(5) -20230517-022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Stanstead-Est a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Rés. 2023-08-129

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est approuve les dépenses d'un montant de 23 212.00 \$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Municipalité de Stanstead-Est

ADOPTÉE POUR 4

8.6 PAVL ERL 2023

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET
ENTRETIEN – ANNÉE-CODE GÉOGRAPHIQUE : 2023-44050
NO DOSSIER : JXC84439 / NO FOURNISSEUR : 67639

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports accorde une aide financière de de 454 321. \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière dépasse 250 000 \$ et que les modalités de versement et la définition des obligations de chacune des parties sont encadrées par une convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la convention d'aide financière mentionnée précédemment ;

Rés. 2023-08-130

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la mairesse madame Pamela B. Steen et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Claudine Tremblay, de signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière pour l'année 2023 associée au dossier JXC84439 du Programme d'Aide à la Voirie Locale – Volet Entretien Local.

ADOPTÉ POUR 4

8.7 MMQ - RENOUELEMENT ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son contrat d'assurance pour la période incluse entre le 7 octobre 2023 et le 7 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ dépose une offre de renouvellement pour un montant de 6 132,00 \$, avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ce document ;

Rés. 2023-08-131

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, la MMQ, pour la période incluse

Municipalité de Stanstead-Est

entre le 7 octobre 2023 et le 7 octobre 2024, pour le montant total de 6 683,88 \$, TPA incluse.

ADOPTÉ POUR 4

8.8 VISTECH ESTRIE – FACTURE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Vistech Estrie dépose la facture 32940, d'un montant de 5 494,00 \$ avant taxes, pour la pose de pieux, certifiés par ingénieur, en préparation à la mise en place du belvédère sur le site du futur parc des Chutes Burroughs ;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'installation d'un belvédère à accès universel et les frais d'ingénieur nécessaires à sa réalisation sont admissibles au programme PAFSSPA accordé par Éducation Québec ;

Rés. 2023-08-132

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

DE payer la facture 32940, d'un montant total de 6 316,73 \$, taxes incluses, à Vistech Estrie pour services rendus;

QUE la facture 32940 fera partie intégrante de la reddition de comptes 2024 du programme PAFSSPA.

ADOPTÉ POUR 4

8.9 AMÉNAGEMENT DU PARC – SOUMISSION STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE Excavation Daniel Roy dépose la soumission A23-31 pour la réalisation d'un élément du stationnement public sur le plateau d'accueil du futur parc Chutes-Burroughs ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission A23-31 mentionne les 3 options suivantes, les prix taxes en sus :

OPTION 1 : 250 pi X 16 pi large X 24 po épaisseur	18 999. \$
OPTION 2 : 250 pi X 16 pi large X 14 po épaisseur	13 500. \$
OPTION 3 : 250 pi X 14 pi large X 12 po épaisseur	11 999. \$;

CONSIDÉRANT QUE dans ces options ne sont pas considérés les frais générés par :

- Des travaux pouvant nuire à la stabilité de l'ouvrage tels que le roc, un sol instable ou la présence d'eau souterraine ;
- Le besoin de géotextile ou de ponceau supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE les prix ci-mentionnés sont sujet à augmentation selon les prix des matériaux en vigueur au moment de la réalisation du projet ;

Rés. 2023-08-133

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

Municipalité de Stanstead-Est

DE d'informer Excavation Daniel Roy que le conseil a choisi l'option 2, telle que décrite dans la soumission A23-31, datée du 12-07-2023.

ADOPTÉ POUR 4

9. AVIS DE MOTION

10. RÈGLEMENT

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTION

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2023-08-134

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 21h03.

ADOPTÉ POUR 4

Guyline Simard
Greffière-trésorière adjointe

« Je, Nancy Picard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Nancy Picard
Pro- mairesse